

Avis adopté

Séance plénière du 25 janvier 2023

Du sol au foncier, des fonctions aux usages, quelle politique foncière ?

Déclaration du groupe Alternatives sociales et écologiques

« Préserver la terre qui nous nourrit » aurait pu être le sous-titre de cet avis. Son caractère pédagogique, dans sa première partie, est essentiel car pour bien préserver il faut connaître.

Que recouvre, pour chacune et chacun d'entre nous, les mots « sols, terre, foncier » ? Ce sol que nous foulons, est perçu à 90 % comme une surface, sans notion de profondeur, alors que c'est un volume, avec différents horizons, un système complexe et vivant qui assure des fonctions écologiques. Un quart au moins de la biodiversité se trouve dans le sol, et cette abondance d'organismes vivants, permet d'assurer une résistance de l'écosystème face aux aléas.

Pour nous paysans, paysannes, la terre que l'on peut tenir dans sa main est le symbole du lien qui nous unit à notre métier, c'est le socle de notre activité économique et la source de notre revenu.

Le foncier quant à lui, selon Mme Dupuy Lyon, est devenu « hautement stratégique... en tant que support du vivant et des écosystèmes, support d'activités économiques, de loisirs, de notre agriculture ». Cependant, pendant trop longtemps, le développement d'infrastructures économiques, routières, urbaines c'est fait au détriment des terres agricoles, au détriment de l'agriculture, qui permet pourtant d'assurer notre souveraineté alimentaire.

A l'heure de la sobriété et des aléas environnementaux, on peut s'interroger sur une augmentation de la productivité des terres telle que nous l'avons connue ces dernières décennies. Aussi, nous ne pouvons plus nous résoudre à perdre nos terres nourricières, nous ne pouvons plus les considérer comme des « no man's land » désertes, dès lors, lutter contre l'artificialisation et protéger la biodiversité sont des enjeux majeurs que cet avis a pris à bras le corps.

La préconisation 1 demandant la prise en compte du sol comme élément constitutif de notre patrimoine commun et intégrant la qualification de l'état écologique et agronomique des sols est une avancée essentielle. De même, l'enjeu de la gouvernance dans les Scots développé dans la préconisation 4 et les modifications du code de l'urbanisme proposées dans la préconisation 8 seront aussi utiles pour se départir du logiciel encourageant la boulimie de consommation de terres.

Cet avis a fait l'objet d'après discussions et même d'un dissensus ; cela illustre que le chemin est encore long pour faire prendre conscience du caractère impératif et urgent de la préservation de notre sol, et qu'en cela cet avis était attendu et nécessaire.

Notre Groupe le votera sans réserve.